

Arrêté n° VA-I22-2165

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2021/560 portant délégation de signature,
Vu la demande de la société Enedis Valenciennes en date du 05 septembre 2022 **afin d'exécuter des travaux de création de réseau électrique (ATP n°ATP VA22-2581) sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 06 septembre 2022 et le 07 novembre 2022, la circulation des véhicules sera interrompue sur la route départementale 288 entre les PR 1 + 109 et 2 + 262 ¹sur le territoire des communes de MAING, FAMARS.

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens FAMARS vers MAING :

Giratoire 958.02 sur la commune de : FAMARS

Route départementale 958 sur les communes de : FAMARS, AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Route départementale 40 sur les communes de : MAING, THIAN, TRITH-SAINT-LEGER, AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Route départementale 259 sur les communes de : MAING, THIAN

Route départementale 59 sur la commune de : MAING

Route départementale 588 sur la commune de : MAING

Route départementale 288 sur la commune de : MAING.

Pour les usagers utilisant le sens MAING vers FAMARS :

Route départementale 288 sur la commune de : MAING

Route départementale 588 sur la commune de : MAING

Route départementale 59 sur la commune de : MAING

Route départementale 259 sur les communes de : MAING, THIAN

Route départementale 40 sur les communes de : MAING, THIAN, TRITH-SAINT-LEGER, AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Route départementale 958 sur les communes de : FAMARS, AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Giratoire 958.02 sur la commune de : FAMARS.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place pendant les heures des travaux de jour et de nuit entre 06h00 et 18h00. La signalisation sera maintenue en dehors des heures des travaux.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

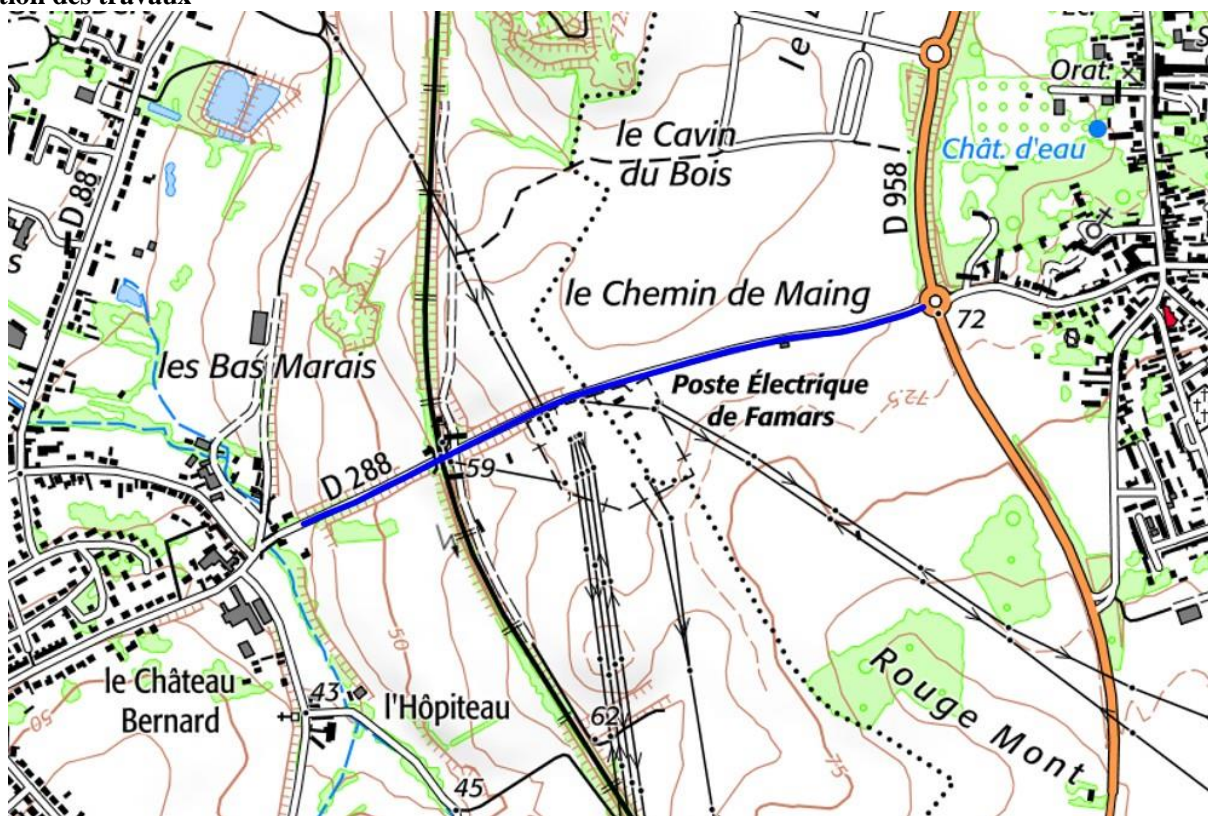
M. Le Sous Préfet de VALENCIENNES,
MM. Les Maires des communes de MAING, FAMARS,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE VALENCIENNES,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 5 septembre 2022
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,
Le Responsable de service Entretien et Exploitation de
la Route

Monsieur Christophe DELBEQUE

Publié le 05/09/2022

Situation des travaux



Déviations

Déviations pour les usagers utilisant le sens FAMARS vers MAING:

